



CONTRAT DE LOCATION D'UN TRANSPONDEUR TYPE RF

Entre les soussignés

Propriétaire

Ligue Motocycliste BFC
9, Rue Aristide Briand
39100 Dole
Téléphone : 03 84 79 59 93
Email : Imbfc.est@outlook.fr

Locataire

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone :
Email :
Numéro de course

Article 1 : Le transpondeur mis à disposition

Type : TCTR

Numéro du transpondeur :

Etat général :

Précaution d'utilisation : Le transpondeur doit être fixé sur l'un des fourreaux de la fourche, à l'opposé du boîtier CDI et le plus perpendiculaire possible à la piste. La fixation doit se faire sans apport de métal ni de carbone. L'antenne doit toujours être dirigée vers le haut. Le transpondeur est personnel et ne peut pas être prêté à un autre pilote !

Prix de location pour une saison : 50€

Prix de location pour une journée : 15€

Article 2 : Durée de location

La location commence au retrait du transpondeur (à votre première épreuve)

La location se termine au 31 Décembre de la saison concernée, ou à la fin de l'épreuve pour une location journalière. La période de location est indivisible.

Article 3 : La garantie

En cas de perte au cours de la saison ou de non restitution en fin de saison, le transpondeur sera facturé 100€. Un nouveau transpondeur sera mis à la disposition du pilote sous réserve de règlement de cette facture.

Article 4 : Responsabilité

Le pilote s'engage à respecter les règles d'utilisation et à veiller à l'intégrité du transpondeur, il s'engage à être le responsable exclusif et le seul gardien du transpondeur.

Fait à

Le/...../2021

En deux exemplaires, dont un remis à chaque partie qui le reconnaît

Signature du Propriétaire

Signature du Pilote